

Hygiène en Point de Vente Collectif - perfectionnement

OBJECTIFS

Apporter des outils aux responsables de commissions hygiène pour le respect de la réglementation européenne dans les boutiques du Réseau.

CONTENU

La formation est destinée en priorité aux paysans responsables des commissions hygiène au sein des boutiques paysannes du Gard et de Lozère : Le Vigan, St Hippolyte, Thoiras, Alès, Génolhac, Valleraugue et Florac. Les nouveaux adhérents des boutiques n'ayant pas suivi de formation Hygiène en point de vente collectif sont aussi invités. Cette journée permettra d'échanger sur les pratiques et de s'entraider.

1. Bilan sur la mise en place des règles sanitaires dans les boutiques
Présentation des actions mises en place par les commissions hygiène
2. Réglementation Européenne en matière d'hygiène alimentaire
3. Application aux boutiques
 - La chaîne du froid
 - Le plan de nettoyage et désinfection
 - Les auto-contrôles (contrôles des surfaces, valeur stérilisatrice, test d'incubation, validation des DLC, analyses microbiologiques).
 - Réglementation des conditions de préparation et de commercialisation des viandes hâchées de boeuf.
 - Mise à disposition temporaire de locaux appartenant à un professionnel de l'agroalimentaire.
 - Les règles d'étiquetage.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ARDEAR Occitanie

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 10/12/2010

TARIFS

Non agricole **100 €**

VIVEA **Gratuit**

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Marie Largeaud, Réseau BPLR
Mas de Saporta
Maison des Agriculteurs Bât. B
34875 Lattes
04 67 20 88 93

Joseph Le Blanc, ADEAR LR
04 67 06 23 67
adearlr (at) yahoo.fr

NOTE : Amener relevés de T°,
protocole de nettoyage, lames de
surface, cahier de liaison, bons de
livraison

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
14/12/2010	Boutique Terroir Cévennes 30140 Gard	Marie Largeaud, Réseau des Boutiques Paysannes Christophe Picard, CFPPA Florac

FINANCEURS

VIVEA

Fonds social Européen